

Commission de suivi de site  
de l'incinérateur d'ECONOTRE (CSS ECONOTRE)  
Séance du 16 novembre 2015  
- Relevé de conclusions -

**Madame GAY (DDT 31)**, représentant Monsieur le préfet de la Haute-Garonne, ouvre la séance.  
(liste des participants jointe en annexe)

L'ordre du jour est le suivant :

- 1 - Approbation du compte-rendu de la réunion du 17 décembre 2014
- 2 - Présentation du rapport d'activité 2015
- 3 - Points divers

1) Approbation du compte-rendu de la CSS du 17 décembre 2014

En l'absence d'observation, le compte-rendu de la réunion du 17 décembre 2014 est approuvé.

2) Présentation du rapport d'activité 2014 de la société ECONOTRE

**Monsieur SPITZ** se présente en qualité de nouveau directeur de la société ECONOTRE, depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2015. Il fait partie de la société depuis 10 ans.  
Il présente le bilan d'exploitation 2014.

**Madame MARTIN**, société ECONOTRE, présente quant à elle le bilan environnemental 2014.

**Monsieur SPITZ** précise que la société a signé avec DECOSET un avenant comportant 3 points : les valorisations des mâchefers avec un renforcement du suivi, un avenant à la convention des banques (substitution au niveau des banques), le dernier avenant concernant le renouvellement de la convention de collaboration avec Tryfil pour permettre la gestion des tonnages pendant les arrêts.

Il informe qu'Econotre a signé un marché avec Smectom du Planturel sur le traitement des ordures ménagères.

Il indique qu'un départ d'incendie a eu lieu la semaine dernière (feu électrique) qui a généré beaucoup de fumée. Les pompiers sont très vite intervenus et il a été constaté que le feu avait été maîtrisé et que les procédures mises en place par Econotre avaient bien fonctionné.

**Monsieur CANEVESE**, mairie de Bessières, souhaite avoir des informations quant à la production électrique annoncée, et la mise en place des serres.

**Monsieur SPITZ** répond que les serres devraient être mises en service début 2016 et que de l'énergie fatale va être récupérée.

« Nous transformons l'eau en vapeur surchauffée et la faisons passer dans un turbo alternateur pour récupérer l'énergie. Nous allons descendre de 45 bars à 0,1 bars et il va rester derrière la turbine encore de l'énergie sous forme de vapeur. Aujourd'hui cette vapeur est recondensée. mais désormais ce sera un autre système : un hydrocondenseur va permettre de récupérer cette chaleur pour alimenter un réseau de chaleur traditionnel. Comme nous sommes en partie "sortie de turbine" il y a aura très peu d'impact sur la production électrique ».

**Madame BESSIERE-CITERNE**, C.O.D.E.M.I.P, souhaite savoir à combien est évaluée l'amélioration du rendement de l'efficacité énergétique du site.

**Monsieur SPITZ** lui indique qu'il ne peut donner de chiffre précis. Aujourd'hui il y a deux critères factuels pour garder l'efficacité énergétique d'un site, le critère européen et le critère français. ECONOTRE est supérieur de 80 % par rapport au critère français et de 60 % environ par rapport au critère européen. La valorisation complémentaire apportée par les serres va permettre d'être au-dessus du critère européen de 60 %.

**Madame BESSIERE-CITERNE** souhaite savoir à combien revient cette valorisation par les serres.

**Monsieur SPITZ** répond qu'elle est de l'ordre de 3 millions d'euros : une partie supportée par DECOSET, soit 2,5 millions d'euros et une autre partie financée par les aides de l'ADEME et des investissements propres au site. Ce chiffre correspond seulement à la partie adaptation usine et réseau de chaleur. La partie investissements sur les serres n'est pas comprise dans les 3 millions.

**Monsieur MAUREAU**, mairie de Layrac sur Tarn, souhaite savoir ce qu'il en est de la réserve d'eau de la chaussée de l'Escalère.

**Madame GAY** lui répond qu'il n'y a pas de décision prise à l'heure actuelle.

**Monsieur MAUREAU** souhaite savoir si Econotre utilise l'eau pour nettoyer les filtres.

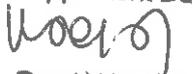
**Monsieur SPITZ** lui indique que l'eau est utilisée pour le traitement des fumées.

**Monsieur MAUREAU** fait remarquer que si on devait avoir la même sécheresse qu'en 2003 cela deviendrait problématique.

**Monsieur SPITZ** lui répond que, sans cette eau, Econotre ne peut fonctionner. Il faudrait, soit trouver une solution palliative avec un pompage dans le Tarn ou utiliser de l'eau de ville, soit arrêter l'installation.

En l'absence d'autres questions, la séance est levée à 14h 40.

La Directrice de Mission  
Développement Durable

  
Danièle GAY

## Liste des participants

### Administrations de l'Etat

Mme GAY Danielle, DDT 31

Mme DUHARCOURT Magali, DDT 31

Melle COT Adeline, DREAL Midi-Pyrénées, inspection des installations classées

Mme VERNIER Céline, DREAL Midi-Pyrénées

### Elus des collectivités territoriales ou d'établissements publics de coopération

Mr CANEVESE Lionel, mairie de Bessières

Mr MAURNEAU Alain, mairie de Layrac sur Tarn

Mme CONSOLINO Philippe, mairie de La Magdelaine

### Représentants de l'exploitant de l'installation

Mr SPITZ Gaël, directeur de la société ECONOTRE

Mme MARTIN Carine, société ECONOTRE

Mr PERE Marc, syndicat mixte DECOSET

Mr MELLAC Bernard, syndicat mixte DECOSET

### Représentant des salariés de l'installation

Mr MARTIN Michel, CHSCT ECONOTRE

### Représentants des associations de protection de l'environnement

Mr ALBERT Philippe, A.B.C.D.E. (association bessérienne contre la dégradation de l'environnement)

Mme BESSIERE-CITERNE Marie-Thérèse, C.O.D.E.M.I.P (coordination déchets Midi-Pyrénées)

